

Sauf erreur, les questions du député et les réponses du ministre sont du genre habituellement admis seulement lorsque le bill est au comité.

**L'hon. M. Pepin:** En effet.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, le ministre est tellement aimable que je ne m'oppose pas à ses interruptions. Je demanderai alors: si l'on a disposé de tous les biens, que faisons-nous donc maintenant? Aussi bien disposer du bill immédiatement, ou encore que le gouvernement le retire. Quoi qu'il en soit, le ministre pourrait supprimer l'article dont je parle. A mon avis, il exagère.

Je tenais tout simplement à le signaler à la Chambre car, en adoptant le bill, le Parlement se départit de son droit de regard sur les biens publics en cause. C'est là le principe auquel nous nous opposons. Le ministre devrait dire clairement qu'il n'y a pas de biens dont disposer.

**L'hon. M. Pepin:** Je l'ai déjà fait.

**M. Aiken:** Alors pourquoi ne pas retirer l'article? Si les biens sont minuscules au point d'être sans importance, pourquoi ne pas retirer l'article? Ou encore, le ministre pourrait peut-être modifier le bill de façon à permettre la vente par appel d'offres des articles minuscules encore disponibles. Le gouvernement fédéral doit avoir les moyens de faire passer de petites annonces dans nos journaux.

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord):** Monsieur l'Orateur, nous voilà maintenant dans la situation du type qui a une gueule de bois après avoir fait la bombe. Notre gueule de bois résulte des actes du gouvernement actuel, car il était au pouvoir lorsque les dépenses visées par le bill C-6 ont été entreprises.

Il fait bon voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre. Au début, lorsque l'opposition d'alors a averti le gouvernement de l'importance des frais qu'auraient à assumer les contribuables canadiens si le gouvernement ne prenait pas de précautions pour les protéger, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures était chargé de l'Expo. Il n'a pas voulu permettre au comité de la Chambre d'étudier ce que faisait la direction d'Expo 67 afin de s'assurer qu'on ne dépensât pas follement pour l'Expo.

• (4.00 p.m.)

Je voudrais rappeler une question que j'ai posée au premier ministre suppléant (M. Martin), le 22 juin 1965, et qu'on peut lire

[M. l'Orateur.]

aux pages 2744 et 2745 du hansard de cette année. J'ai demandé au gouvernement de former un comité spécial chargé d'étudier les dépenses concernant l'Expo 67. Ma demande se fondait sur des renseignements déposés en réponse à la question 397, grâce auxquels la Chambre avait appris que les dépenses du gouvernement fédéral étaient passées de 20 millions de dollars, au début, à plus de 64 millions de dollars. Le 22 juin, comme on peut le lire à la page 2803 du hansard, j'exprimais mon inquiétude à propos du gouvernement fédéral qui hésitait à établir un comité.

A cette époque, en effet, je craignais que les dépenses ne s'élèvent à 100 millions de dollars, chiffre que j'aurais jugé excessif. Tout ce que je puis dire à propos du bill que nous avons maintenant devant nous, c'est que j'étais certainement pessimiste en songeant à la prodigalité de tous les partis.

D'après les remarques adressées par le ministre actuel au député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken), le gouvernement n'a guère modifié son attitude à l'égard de ces problèmes. Le ministre déclare que l'actif est minime. L'auditeur général les évalue à une somme située entre 50 et 60 millions de dollars. C'est peut-être minime pour le ministre, mais certainement pas aux yeux des contribuables canadiens.

**Des voix:** Bravo.

**M. Coates:** Le ministre suit les traces d'un ancien responsable de ce ministère qui demandait «qu'est-ce qu'un million?» Le ministre actuel en vient maintenant à demander ce que sont 50 ou 60 millions de dollars. Tout dépend du degré d'inflation que les Canadiens doivent supporter et de l'attitude de ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles.

**L'hon. M. Pepin:** Allons donc.

**M. Coates:** Le ministre a dit: Allons donc. Il est en colère, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Pepin:** Puis-je vous interrompre un instant?

**M. Coates:** Certainement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre. Nous devons certainement éviter pareil dialogue au cours de ce débat sur la deuxième lecture. Nous ne sommes pas en comité, mais à l'étape de la deuxième lecture. Si le ministre veut préciser une déclaration antérieure